Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20240916-DEL-2024-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2024 Publication : 19/09/2024

N° DEL/2024-086



Séance du 16 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 9 septembre 2024

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (32): M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2): M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (5):

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey, Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-François GONCALVES, Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles, Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette.

Secrétaire de séance : Nicolas CONTINSOUZA.

Objet : Projet solaire Engie PV Puy de la Bessade - participation au capital

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 17 juin 2024, a donné son accord de principe sur le projet solaire du Puy de la Bessade, qui prévoit l'installation d'un parc photovoltaïque au sol d'environ 10,61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20240916-DEL-2024-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2024 Publication : 19/09/2024

ha, assorti d'une zone défrichée de 16,9549 ha, pour une puissance de 10,25 MWc, sur les communes d'Egletons et de Darnets sur le site classé AUph dans le PLUi.

Une enquête publique a été menée du 11 juin au 11 juillet 2024, portant sur le permis de construire et la demande de défrichement.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à ces demandes le 4 août 2024 et recommande que « l'étude juridique d'une participation financière des collectivités concernées via la communauté de communes VEM devra être menée rapidement et aboutir à une solution équilibrée qui prenne en compte les contraintes financières de VEM sans que celles-ci ne soient rédhibitoires afin de faire que ce projet devienne un projet public/privé et prenne ainsi en compte certaines remarques de la CDPENAF (séance du 22 février 2024) ».

Ainsi, ENGIE Green et sa filiale à 100% ENGIE PV PUY DE LA BESSADE, qui porte le projet solaire, ont présenté le 22 juillet 2024 auprès du bureau de la communauté de communes, le projet de montage juridico-financier pour une prise de participation de l'EPCI dans la société de projet, avant la mise en service du parc.

Cette offre est présentée à la Communauté de Communes dans les conditions suivantes :

- ✓ Une entrée au capital de la société ENGIE PV PUY DE LA BESSADE, dont l'objet social est la production d'énergie renouvelable, à hauteur de 10 %;
- ✓ Cette entrée au capital devra être actée au plus tard dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération, soit avant le 16 septembre 2025;
- ✓ Cette entrée au capital entrainera un apport d'investissement de la Communauté de Communes, dans la limite de ses capacités budgétaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 33 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions :

- Autorise M. le Président à négocier avec ENGIE Green les conditions d'entrée au capital de la Communauté de communes dans la société ENGIE PV PUY DE LA BESSADE dans les limites précitées;
- **Autorise** M. le Président à signer tout acte ou document contractuel permettant la réalisation de cette opération dans les limites précitées (Accord de Non-Divulgation [NDA], lettre d'intention, pacte d'associés,...).

POUR: 33 CONTRE: 3

ABSTENTION(S): 3

Extrait certifié conforme, Lapleau, le 17 septembre 2024 Le Président,

Ventadour Egletons Monédières

l'Epinette 19550 Lapleau 05 55 27 69 26

Carrefour de

Charles FERRÉ